

Réunion publique

Louhans

10 décembre

En tribune CPDP : Anne-Marie ODUNLAMI, Michel HABIG

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Ludovic LECELLIER, Aude CHEVALIER

Durée : 1 heure 45

I) Ouverture

Anne-Marie ODUNLAMI, membre de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Bonsoir à tous et à toutes. Nous sommes heureux de vous accueillir pour ce débat public concernant un projet de gazoduc qui vous sera présenté tout à l'heure par le maître d'ouvrage GRTgaz qui est à ma gauche. Nous remercions tout d'abord la municipalité, Madame le Maire, qui a bien voulu nous accueillir et à qui je vais passer le micro pour qu'elle puisse nous dire quelques mots.

Madame le maire de Louhans

Merci Madame. Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue dans la salle polyvalente de Louhans-Châteaurenaud. Je remercie les membres de cette Commission particulière du débat public ainsi que le maître d'œuvre GRTgaz qui vient nous présenter son projet de canalisations qui concerne plus particulièrement le Val de Saône. Pour avoir étudié vos documents, il y a déjà une canalisation existante dans le nord de la France, une canalisation existante dans le sud de France. L'objectif est de relier l'ensemble. Louhans-Châteaurenaud n'est pas directement impacté par le projet, c'est à l'ouest de la région. Malgré tout, je pense qu'il y aura des incidences sur le territoire. Je vous invite à poser toutes vos questions pour que toute la lumière soit faite. Nous allons profiter de la présence du maître d'œuvre pour que toute la lumière soit faite sur ce projet. Je vous souhaite une bonne soirée.

II) Présentation

A) Présentation du débat public

Anne-Marie ODUNLAMI

Nous allons rappeler quel est exactement le rôle de cette Commission du débat public que nous représentons, ici en tribune. La Commission est composée d'une Commission nationale du débat public. Elle est chargée de veiller à la participation du public, au processus d'élaboration des projets. Il s'agit de projets importants d'aménagement et d'équipement, et essentiellement d'intérêt national. Elle est également en charge de la bonne information du public, ainsi que des bonnes conditions de transmission de cette information. Elle émet tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

Comment se passe le débat public ? Quels sont ses modes de fonctionnement ? Le débat public fonctionne selon trois principes fondamentaux. D'abord, le principe d'équivalence. C'est-à-dire que toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition. Et, quelle que soit sa représentation : une personne individuelle, une collectivité. Tout le monde a le droit de s'exprimer. La transparence, cela signifie clarté et accessibilité de l'information sans privilégier quiconque. Et, enfin, l'argumentation : le débat public se construit sur la base d'opinions argumentées. Nous ne sommes pas ici pour compter les voix, les pour et les contre, mais pour recueillir des avis, des opinions et des arguments à propos du projet qui va vous être présenté. Ce débat porte sur les justifications de la réalisation du projet : pourquoi ce projet, quels sont les motifs qui ont conduit à le retenir et à le proposer, et quel est leur impact sur les territoires traversés.

La Commission particulière du débat public est une émanation de la Commission nationale du débat public. La Commission particulière est constituée pour ce projet Arc Lyonnais et Val de Saône. Elle fonctionne selon des règles déontologiques qui s'appliquent à tous ses membres. Tout d'abord, la neutralité. Nous n'avons pas d'avis à donner sur le projet lui-même. Ensuite, l'indépendance. La Commission particulière est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Comment s'organise ce débat public à propos de ce projet ? La Commission et son président ont prévu 19 réunions publiques qui se déroulent tout au long du fuseau et qui va depuis la partie la plus au sud de la Drôme, Saint-Avit, jusque, dans le nord, Voisines en Haute-Marne. Ces deux projets – puisqu'il y a deux projets : Arc Lyonnais et Val de Saône – couvrent 400 kilomètres, traversent trois régions et six départements. Sur les 19 réunions publiques organisées, 17 se situent exactement dans le fuseau ou à proximité la plus immédiate de façon à ce que le public concerné puisse poser toutes les questions concernant les impacts territoriaux, que ce soit sur l'agriculture, l'environnement, le développement communal ou industriel. Deux réunions thématiques ont été organisées, l'une près de Dijon, à Quetigny, l'autre à Lyon. Elles ont porté, plus spécifiquement, sur les justifications et l'opportunité de ces projets. Pour ce faire, ont participé à cette réunion, des spécialistes et des experts de la Direction générale de l'énergie et du climat, de la Commission de régulation de l'énergie et des industriels appartenant à l'Uniden. La réunion de Lyon a été entièrement filmée. Elle est en ligne sur le site Internet du débat. Si vous souhaitez connaître avec plus de précisions les justifications du projet, je vous renvoie à ce site Internet dont l'adresse vous sera donnée tout à l'heure.

Une fois le débat public terminé – c'est-à-dire les 19 réunions achevées ; nous sommes, aujourd'hui, presque à la fin de cette série de réunions qui ont commencé le 18 septembre et qui vont se terminer le 18 décembre – que se passe-t-il ? La Commission particulière a en charge d'établir un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions qui ont été exprimées à travers toutes ces réunions. Le maître d'ouvrage, de son côté, dispose d'un délai de trois mois après la publication des bilans du débat public pour faire connaître sa décision, et notamment dans quelles conditions il va éventuellement poursuivre ce projet.

Aujourd'hui, comment se passe et comment s'organise cette réunion publique ? Après mon intervention, vous aurez une présentation synthétique de ce projet par le maître d'ouvrage GRTgaz. Ensuite, nous arriverons au cœur de la réunion, c'est-à-dire l'ouverture des échanges avec vous, dans les conditions suivantes. Nous vous demandons de vous signaler en levant la main. C'est plus facile pour vous repérer au milieu de l'assemblée. Une personne va vous donner un micro. Merci de bien vouloir vous présenter puisque nous enregistrons les débats. Pour identifier les propos tenus, nous avons besoin de savoir qui vous êtes. Si vous êtes une personne individuelle, si vous représentez une association, une collectivité ou tout autre organisme, c'est important de nous le dire. Le temps de parole initialement prévu est de quatre minutes. Au vu de l'expérience que nous avons des 16 réunions déjà tenues, ce temps de parole est, généralement, largement suffisant. Vous avez la possibilité, bien entendu, de reprendre la parole à d'autres moments, si vous le souhaitez. Si vous avez des arguments assez longs et des développements importants à nous communiquer, vous avez la possibilité de déposer ce que nous appelons des cahiers

d'acteurs, c'est-à-dire des formats de quatre pages qui sont mis en ligne sur le site Internet. Aujourd'hui, c'est plutôt des échanges plus rapides et plus courts. Si vous souhaitez vous exprimer plus longuement et davantage, n'oubliez pas qu'il existe des cahiers d'acteurs.

Voilà pour ce qui concerne la présentation un peu succincte de la Commission nationale, de la Commission particulière et des conditions de déroulement du débat public. Je vais passer la parole à GRTgaz. Je vous rappelle que nous prenons des photos. Si vous ne souhaitez pas figurer sur ces clichés, signalez-vous à nos hôtesses de façon à ce que votre droit à l'image soit respecté.

B) Présentation du projet par GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci Madame. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Bonsoir Monsieur le Président de la Commission. Messieurs, Mesdames. Madame le maire, merci pour votre accueil. J'espère que l'on pourra vous apporter quelques informations et faire la lumière sur les sujets obscurs qui pourraient subsister. Je m'appelle Denis Suisse-Guillaud et je suis le responsable du projet. A mes côtés, Ludovic Lecellier qui est le responsable des Etudes et Aude Chevalier qui s'occupe des tracés et des aspects terrain.

Qui sommes-nous ? Le maître d'ouvrage du projet, c'est-à-dire celui qui le finance et celui qui va le réaliser, puis qui l'exploitera : c'est GRTgaz. GRTgaz est l'équivalent de RTE pour EDF ou RFF pour la SNCF, c'est-à-dire le propriétaire des tuyaux ou des installations dans lesquels circule le gaz. C'est, bien évidemment, une ancienne Direction de Gaz de France. Depuis une dizaine d'années, nous faisons partie du groupe SUEZ à 75 % et à 25 % de la Caisse des Dépôts.

GRTgaz, c'est plus de 3 000 salariés en France qui s'occupent du transport de gaz, je vais vous l'expliquer, dont 500 personnes dans le quart sud-est de la France avec des gens, dans votre département, qui s'occupent de la gestion de ce réseau. Notre métier est de transporter le gaz naturel et non de le vendre. Les vendeurs de gaz sont des gens comme ENI dont vous voyez de la publicité ou GDF SUEZ. Nous le transportons simplement. Pour transporter le gaz, il faut avoir des tuyaux. Nous entretenons donc un réseau de gros tuyaux puisque c'est le mode de transport de gaz naturel. Plus bas, il y a le réseau de distribution. Notre réseau fait 32 000 kilomètres. Nous l'avons construit depuis 50 ans. Vous voyez là le réseau principal de GRTgaz avec les petits points bleus qui sont des stations de compression, c'est-à-dire des stations qui permettent de donner de la vitesse au gaz puisqu'il circule dans ce réseau à, environ, 30 kilomètres/heure. Ce réseau couvre les trois quarts de la France. Le dernier quart a un réseau de transport, mais il est géré par Elf Aquitaine et Total maintenant. C'est lié à l'histoire du gaz naturel et notamment du gaz de Lacq.

Ce réseau permet d'acheminer le gaz depuis les points frontière. Vous avez les flèches vertes au sommet de cette carte. Ce sont les arrivées par gazoduc, c'est-à-dire par voie terrestre. Ce gaz provient respectivement de Russie, de Hollande et de Norvège pour les trois flèches. Vous avez aussi deux flèches bleues en bas, l'une arrive à Fos-sur-Mer et, l'autre, arrive à côté de Nantes, à Montoir, c'est du gaz qui arrive par bateau sous forme liquide. Il vient essentiellement d'Algérie, du Qatar et d'Egypte ; cela varie. Vous voyez que la largeur des flèches étant proportionnelle à l'arrivée du gaz, nous avons beaucoup d'arrivées au nord-est de notre pays. Cette arrivée au nord-est de notre pays fait que se produisent, justement chez vous, des congestions. Ce petit sablier rouge qui s'affiche sur votre écran montre l'encombrement. Je vous expliquerai, tout à l'heure, que lever cet encombrement est l'une des principales motivations de Val de Saône. Le tuyau existant fait 80 centimètres de diamètres. Mais, il ne suffit pas à descendre du gaz, notamment en ce moment, quand il y a besoin de gaz et que les arrivées dans le Sud n'ont pas lieu. Val de Saône et Arc Lyonnais font partie de ce réseau principal qui fait, environ, 7 000 kilomètres.

On se rapproche du terrain. A droite de cette présentation, le projet Arc Lyonnais qui part de Saint-Avit au nord-est de Valence, contourne Bourgoin-Jallieu et Meximieux, puis aboutit au nord de Bourg-en-Bresse, à Etrez. C'est déjà la Bresse. Là, nous avons une station de compression qui permet de redonner de la vitesse au gaz. Sur le côté gauche de votre diapositive, le projet Val de Saône qui part d'Etrez et contourne Louhans par l'ouest. Vous aviez raison, Madame le Maire, le fuseau ne passe pas sur la commune de Louhans, en tout cas pas pour l'instant. Nous rejoignons Palleau, qui est juste au-dessus de Verdun-sur-le-Doubs, calé contre la forêt de Cîteaux, où nous avons une petite station de compression qui permet de recomprimer en cas de besoin. Après, on contourne Dijon par l'est pour aboutir à Voisines qui est à 10 kilomètres à l'ouest de Langres, sur le Plateau de Langres. Voilà pour la présentation de ces deux fuseaux.

Là, est figuré en rouge, ce fuseau. A ce stade, nous ne parlons pas de tracé puisque les études sont en cours et le dialogue avec vous commence ; nous vous rencontrons pour la première fois. On a calé un fuseau d'étude de quatre/cinq kilomètres autour de la canalisation existante, mais nous y reviendrons.

Qu'est un gazoduc ? Quand on vous parle de gazoduc ou de canalisation de transport de gaz naturel, c'est un tuyau métallique enfoui dans la terre. C'est des tubes métalliques soudés entre eux. Vous voyez les petits anneaux blancs sur la diapositive ? Ils figurent les soudures. Nous enfouissons ce tuyau dans le sol en le recouvrant d'au moins un mètre de terre. Cette canalisation projetée fait 1,20 mètre de diamètre, donc plus grosse que celle existante. Ces canalisations de 1,20 mètre de diamètre sont les plus grosses posées en France. A ce jour, cette canalisation fait environ 200 kilomètres pour un montant d'environ 600 millions d'euros.

Pourquoi fait-on ces projets ? Vous retrouvez notre carte avec l'arrivée de gaz au nord, en vert. Au sud et à l'ouest, vous voyez les petites arrivées de gaz naturel liquéfié. Il y a un événement générateur qui a permis le démarrage d'un premier projet. C'est ce qui vient de s'afficher : au nord, c'est le terminal de Dunkerque. Un terminal méthanier est un port méthanier qui permet d'accueillir de nouveaux bateaux qui transportent du gaz liquide. EDF est en cours de création d'un terminal méthanier à Dunkerque. Qui dit terminal méthanier dit arrivée de gaz. Il faut donc créer de nouvelles canalisations. En haut, vous avez une petite section en orange, c'est un premier tronçon de gazoduc qui s'appelle Les Hauts de France et qui fait Dunkerque-Compiègne. La mise en service a été faite maintenant. Ce premier tronçon a pour but d'évacuer le gaz de Dunkerque qui va arriver au terminal méthanier de Dunkerque l'année prochaine. Ensuite, Dunkerque-Compiègne, puis Compiègne-Langres, c'est le projet Arc de Dierrey dont les travaux vont commencer au printemps prochain. Ce sont des canalisations de 1,20 mètre de diamètre. Plus au sud, le projet Eridan. Vous l'avez vu, Madame le Maire, c'est aussi un projet qui est destiné à remonter du gaz du sud vers le nord. Il est en enquête publique actuellement ; plus exactement : elle vient de se clore. Puis, s'installent au milieu de cette diagonale nord-sud Dunkerque-Fos, nos deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais.

La Commission a considéré – il faut souligner sa perspicacité – qu'il était utile pour la compréhension du public de faire un unique débat public sur ces deux projets, même s'ils ne se feront pas en même temps. Je vous ai parlé de Val de Saône, c'est 650 millions d'euros. Arc Lyonnais, c'est environ 450 millions d'euros. A l'instant où je vous parle, c'est Val de Saône qui va se faire en premier sous réserve que la Commission de régulation de l'énergie en décide ainsi. La décision de cette Commission est attendue fin du premier trimestre. La motivation de Val de Saône est essentiellement de faciliter le transit jusqu'à la Vallée du Rhône, notamment pour les industriels de la vallée du Rhône, car il y a un manque de gaz dans le Sud. Il faut donc qu'on en descende. Les installations existantes, ce tuyau de 800 millimètres, passant notamment à Montpont, est saturé et ne permet plus de descendre suffisamment de gaz. C'est pour pallier cette insuffisance que nous allons créer Val de Saône. Arc Lyonnais est motivé par un autre sujet : l'éventuelle création d'un nouveau terminal méthanier à Fos-Sur-Mer. Voilà cette présentation. Je vais passer la parole à mes collègues de la technique pour vous expliquer, plus précisément, comment ce gazoduc va s'insérer dans votre territoire. Merci.

Ludovic LECELLIER, Directeur d'études sur le projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Bonsoir à tous. Après les présentations du projet et de ses enjeux, je vous propose d'aborder les incidences d'un projet de construction de canalisation sur votre territoire. Les principales incidences d'un tel projet ont lieu pendant la phase de construction. Je vais donc vous présenter succinctement les grandes phases d'un chantier de canalisation.

Les grandes phases. Avant toute chose, avant d'arriver sur le terrain, on fait un état des lieux avec les propriétaires ou les exploitants agricoles des parcelles qui vont être traversées. Ce qui permet, ensuite, de créer une piste de travail qui sera, pour un tel projet, d'environ 40 mètres de large. On crée cette piste de travail pour pouvoir mener et aligner tous les tubes qui seront soudés les uns avec les autres, c'est la deuxième phase. C'est ce qu'on appelle la soudure, qui est souvent automatique pour un tel projet. La phase suivante, qui fait intervenir des travaux d'engins des Travaux publics, c'est la création de la tranchée. On creuse une tranchée en séparant la terre végétale des déblais. C'est ce que vous voyez sur la gauche de la photo, en bas. On creuse cette tranchée, qui va faire environ 2,5 mètres de profondeur, pour permettre de recouvrir notre canalisation d'au moins un mètre de terre. Là, on retrouve la piste de travail, donc les 40 mètres de large, avec la tranchée au milieu. A gauche, l'emplacement nécessaire pour pouvoir faire le tri des terres. A droite, l'endroit où nous allons travailler et où il y a la circulation des engins de manutention qui permettent, comme vous le voyez sur la photo, de descendre au fond de la tranchée, une fois la canalisation soudée. C'est ce qu'on appelle la mise en fouille. Une fois la mise en fouille réalisée, on remblaie notre tranchée en respectant, bien sûr, le tri des terres. On remet en état et ensuite, il y a un état des lieux contradictoire avec le premier état des lieux, avant le chantier, qui est réalisé avec le propriétaire ou l'exploitant. Ensuite, il y a reprise de la végétation et des activités agricoles. Une fois les grandes phases d'un chantier expliquées, il y a les incidences prévisibles sur l'environnement et sur le territoire pendant les travaux.

Sur le cadre de vie, c'est une contrainte forcément temporaire, car ce chantier amène de la circulation d'engins. Ces engins circulent principalement sur la piste de travail réalisée, mais il est nécessaire d'emprunter les voies publiques : les voies communales et les routes. Donc, une concertation est faite avec vous, et en particulier avec les maires, pour organiser des plans de circulation pour déranger, le moins possible, les habitants. Sur l'agriculture, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a le tri des terres qui est réalisé pour une bonne remise en état. Il existe une indemnisation pour la durée des travaux, avant et après. Elle suit un barème qui est calculé avec les Chambres d'agriculture. Sur l'environnement, c'est-à-dire la faune et la flore, les incidences sont essentiellement pendant les travaux, donc pendant la création de la piste de travail. Nous mettons en place des mesures de compensation. On essaie de sélectionner l'époque à laquelle nous allons faire les travaux. Nous sommes aussi accompagnés de spécialistes de l'environnement, ce que nous appelons des écologues, durant toute la vie du chantier.

Autre incidence sur le territoire : les retombées économiques locales ou régionales. GRTgaz s'évertue, dès la construction de nos cahiers des charges pour les marchés, de prévoir une part non négligeable de ces marchés pour les entreprises régionales, particulièrement pour le transport, les terrassements, tout ce qui est travaux publics. Ce chantier, qui se déplace, peut regrouper jusqu'à 600 personnes. Il peut donc être nécessaire de faire appel à de la main-d'œuvre locale. Il faut aussi nourrir et héberger 600 personnes, l'on fait donc travailler l'hôtellerie et la restauration.

Une fois les incidences, pendant la phase travaux, vues, on va voir les incidences après la mise en service de cet ouvrage. Pour les propriétaires, que reste-t-il après le passage de notre chantier ? C'est une bande de servitude qui sera, pour notre canalisation, de 20 mètres de large centrés autour de la canalisation. Elle interdit la construction et la plantation d'arbres de plus de 2,70 mètres, sur ces 20 mètres. Plutôt que de construire près d'une canalisation, ce qu'il faut dire avant tout, c'est que quand nous sommes en phase de projet, c'est la canalisation qui va s'adapter au territoire et non l'inverse. Après ce débat public, on va venir rencontrer les maires, les habitants et les communes, pour essayer

d'avoir le maximum d'informations sur le développement de l'urbanisation et des communes – type création d'établissements recevant du public comme des crèches, maisons de retraite ou salles des fêtes. On va s'adapter au territoire.

Une fois notre canalisation installée, que peut-on faire ? On retrouve la bande de servitude de 20 mètres qui est non-constructible, ce qui autorise la construction autour de cette bande de servitude. Mais, il y a une condition : une restriction sur ce qu'on appelle des ERP, les établissements recevant du public : écoles, mairies, maisons de retraite, salles des fêtes. Pour ces ERP, il existe une bande de 600 mètres, de part et d'autre de la canalisation, dans laquelle une analyse de compatibilité est réalisée avant l'autorisation de construire. Cela n'empêche pas de construire une habitation ou un hangar dans cette zone.

Sur les milieux naturels. Notre canalisation est enterrée. Elle est discrète. Vous retrouvez les petites bornes ou balises jaunes que vous pouvez voir sur les bords de routes. Il faut savoir que d'une borne l'on doit être capable de voir la borne suivante. *A priori*, les incidences sont faibles sur le milieu naturel ainsi que sur le paysage. Le seul bémol est la traversée des massifs forestiers. Il y a cette bande de servitude où il est interdit de planter des arbres de plus de 2,70 mètres. Il reste donc une bande, même si elle est réduite à 10 mètres, sur laquelle on voit notre canalisation. J'en ai fini avec les incidences avant et pendant le projet. Je vais passer la parole à Madame Chevalier qui va vous parler du territoire et du fuseau sur lequel nous étudions notre projet.

Aude CHEVALIER, Ingénieur tracé GRTgaz

Bonsoir à tous. Je vais vous parler du fuseau d'étude. Le projet Val de Saône fait environ 200 kilomètres de long. Il traverse quatre départements, du nord au sud : la Haute-Marne, la Côte d'Or, la Saône-et-Loire et l'Ain. Vous avez la répartition sur la présentation. Ce qui nous intéresse c'est qu'il y a quatre régions naturelles : le Langrois en violet sur la carte, les plaines de l'Est dijonnais en bleu, le Val de Saône en rose et la Bresse où nous sommes actuellement, en vert.

Ce fuseau d'étude fait quatre à cinq kilomètres de large. Il est construit autour de la canalisation existante qui est représentée en noir sur la photo. Le fuseau est présenté en rouge. Cette canalisation existante a été construite dans la fin des années 70. Elle fait 80 centimètres de diamètre. Elle est donc plus petite que celle de notre projet qui fait 1,20 mètre de diamètre. Elle relie déjà nos trois stations de compression d'Étrez, Palleau et Voisines.

Pourquoi une construction d'un fuseau autour de la canalisation existante ? On cherche à faire, en premier lieu, un parallélisme immédiat avec nos ouvrages existants. Un parallélisme immédiat c'est un écartement de 10 à 18 mètres, selon la nature du sol. C'est vraiment ce qu'on recherche pour limiter les impacts de nos ouvrages. Ce n'est pas toujours possible puisque dans les 30 dernières années, le territoire a évolué, même si dans le cadre du projet Val de Saône, il a peu évolué. Il faut surtout prendre en compte les grands enjeux du territoire : les enjeux humains avec l'urbanisation, les enjeux environnementaux, les enjeux agricoles et les enjeux paysagers.

Si l'on zoome sur la partie qui nous intéresse ce soir – et si vous avez récupéré le petit cahier Val de Saône à l'entrée, c'est page 10 et 11 – c'est le fuseau d'étude qui est au sud de la Saône-et-Loire, donc à l'ouest de Louhans. On est vraiment dans le Pays bressant avec un habitat très dispersé. Au nord de Louhans, on a des massifs forestiers assez importants. Au sud, c'est un paysage bocager. On va aussi faire très attention à l'agriculture puisqu'on va traverser des territoires qui ont l'AOC « Poulet de Bresse » et l'AOC « Beurre et crème de Bresse ». Dans les enjeux environnementaux, on peut aussi souligner les cours d'eau. On a beaucoup de cours d'eau dont les enjeux sont assez importants du point de vue environnemental. On peut citer la Seille qui a de larges berges classées Natura 2000. On a aussi la Sâne Morte qui était en photo à la *slide* 18, je crois. Tous ces enjeux sont en cours d'étude pour arriver au tracé de moindre impact, l'année prochaine. On aura donc

l'occasion de se croiser de nouveau à ce moment-là. Je repasse la parole à Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Quand on dit qu'on aura l'occasion de se revoir, ce n'est pas dans 18 mois, c'est à l'issue du débat public puisqu'on va venir vous voir, notamment les communes. Si vous souhaitez organiser des réunions publiques avec les agriculteurs et avec votre population, on sera à votre disposition. On ne méconnaît pas que, début 2014, vous avez peut-être d'autres préoccupations qu'un gazoduc. Jusqu'à fin 2013, on va conduire le débat public sous l'égide de la Commission. Madame la Présidente vous a expliqué le cheminement. De notre côté, nous envisageons une décision de réalisation, une fois que tous les organismes se seront prononcés, mi-2014.

Le projet Arc lyonnais sera, sans doute, reporté à 2015 ou 2016. Mais, il nous semble que Val de Saône va démarrer ; la Commission de régulation de l'énergie statuera en mars. Donc, décision formelle de réalisation à mi-2014. Si l'on retient cette date, on pourrait se retrouver fin 2015 pour l'enquête publique. C'est une formalité que les communes et les aménageurs connaissent bien, ainsi que la population, puisque pour chaque projet significatif il y a une enquête publique avec un commissaire-enquêteur et une Commission d'enquête. Si cette enquête conclut positivement avec l'avis du commissaire-enquêteur, on débouche sur une déclaration d'utilité publique qui nous permet de commencer les premiers travaux au printemps 2016.

On a mis une large plage archéologie. L'archéologie, on ne sait jamais ce qu'il y a. On sait que votre sous-sol est riche. Il y aura donc une phase de diagnostic archéologique, sans doute début 2016. Puis, si les pouvoirs publics jugent que ce qui a été trouvé dans ces diagnostics est intéressant, on fera de véritables fouilles. On espère que de fin 2015 jusqu'à fin 2016, l'on conduira les travaux d'archéologie, ce qui nous permettrait de débiter les travaux début 2017, et pour deux saisons : l'été 2017 et l'été 2018. C'est à cette période-là qu'on respecte le mieux le territoire. Une mise en service est envisagée fin 2018. Voilà le calendrier tel qu'il est calé aujourd'hui. Durant la partie post-élections municipales de 2014, l'on reviendra vous voir et l'on essaiera, sur la base de vos PLU, de vos SCOT et de vos projets, de s'adapter à votre territoire. Même s'il a peu changé par rapport à d'autres, il a changé, et nous devons tenir compte de ces changements.

Dernière diapositive. La décision n'est pas prise. Elle interviendra mi-2014. Bien évidemment, vous en serez informés. Je signalais que les études et le dialogue vont avec le territoire. Il y a, certes, des études soumises notamment à l'administration, mais aussi avec les associations environnementales. Cependant, les études et le dialogue avec le territoire permettront de passer d'un fuseau d'étude de 4 kilomètres centrés autour de cette canalisation au tracé, dit de moindre impact. Nous devons démontrer que c'est le tracé de moindre impact.

Pour terminer, je souhaite vous dire que non seulement on construira, mais l'on exploitera cette canalisation ; on l'entretiendra. Nos collègues exploitants seront là et l'exemple prouve que les premières canalisations mises en service en 1956 ou 1960 fonctionnent toujours. Je pense qu'on a intérêt à bien se comporter si l'on veut que, 60 ans après, nos relations se passent bien, mais je n'en doute pas. Merci de votre attention. Madame la Présidente, je vous passe la parole.

Anne-Marie ODUNLAMI

Merci, Monsieur Denis Suisse-Guillaud. Merci à GRTgaz pour cette présentation synthétique. Comme je vous le disais tout à l'heure, cette Commission particulière a en charge l'organisation du débat public.

III) Echanges avec la salle.

Anne-Marie ODUNLAMI

Nous allons donc arriver au cœur de cette réunion, c'est-à-dire l'échange avec vous et les réponses apportées par GRTgaz et par nous-mêmes. Notre Commission particulière est composée de six membres. Nous sommes deux aujourd'hui en tribune, mais nos collègues sont aussi dans la salle pour aider, s'il le fallait, au bon déroulement de ce débat public. Notre Président, Jean-Yves Ollivier, est au premier rang. Notre collègue Michel Rostagnat est un peu plus loin. Ce soir, c'est Michel Habig et moi-même qui allons guider ce débat public. Je vais passer la parole à mon voisin de droite.

Michel HABIG, membre de la CPDP

Merci, Madame le maire. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons passer à la partie importante de cette soirée : les questions et les réponses. Quelques personnes viennent d'arriver. Elles n'ont pas entendu les consignes tout à l'heure ; vous vous présentez, vous posez la question à titre personnel ou au nom d'un syndicat, d'une organisation ou d'une collectivité. Pour permettre une meilleure information du public, la question devra être contenue dans une durée de quatre minutes. Vous pourrez reposer la question ou d'autres questions par la suite si vous n'obtenez pas la bonne réponse. A qui la première question ?

Michel DELAY, représentant des Amis des arts et des sciences de la Bressanaise et membre du Comité départemental de recherche archéologique

J'ai été sollicité, il y a quelques années, par le SRA (Service Régional d'Archéologie) pour enseigner sur les zones sensibles dans le Louhannais. J'ai notamment indiqué un fuseau qui est, à peu près, dans la route du haut de Branges, qui parcourt la commune. Il y a eu des travaux faits par l'INRAP et cela a eu une incidence, notamment à Châteaurenaud, il y a peu. Ma première question est: quelle est la profondeur du volume de terre végétale que vous enlevez ? C'est intéressant pour le Gallo-Romain qui est situé entre zéro et 50 centimètres. Le néolithique est plus profond.

Je sais que lorsqu'on traversera la rivière, on se heurtera certainement à des zones archéologiques intéressantes puisque les bords de Seille étaient fréquentés. A Branges et à Sornay notamment, on a retrouvé des fragments néolithiques intéressants : des pointes de flèches et des grattoirs qui montrent l'implantation le long de la Seille.

Deuxième question : est-ce que vous autorisez des gens extérieurs à l'INRAP à suivre vos travaux ? Je sais que l'INRAP est toujours à effectif très réduit et ne peut pas tout voir. Nous, les correspondants locaux du SRA, devons pouvoir accéder à vos travaux pour renseigner, c'est-à-dire suivre les travaux quand vous allez enlever la terre végétale. Je crois qu'on serait un, deux ou trois des Amis des arts et des sciences pour faire ce travail de renseignement pour la région.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci pour cette question. Je crois que c'est la première fois que l'archéologie est abordée de manière aussi détaillée et compétente. Qu'est l'INRAP ? C'est l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive. Quand je vous parlais de diagnostic, c'est cet établissement public qui est chargé de cela. C'est l'INRAP qui fait le diagnostic. Les fouilles peuvent être mises en concurrence, il existe quelques sociétés spécialisées dans les fouilles archéologiques, mais la partie diagnostic, c'est les pouvoirs publics.

Le SRA, c'est le Service Régional de l'Archéologie et vous dépendez du SRA de Bourgogne que nous rencontrons début janvier. Je vais leur faire la proposition afin que les

Amis des arts et des sciences puissent participer à ce travail. On n'est pas trop de deux ou trois pour faire du bon travail. Sur le plan du décapage, GRTgaz n'a pas d'idée puisque c'est le travail, précisément, du diagnostic. Donc, ils font de petits trous de deux mètres sur deux, là où ils pressentent qu'il y aura des choses. C'est des équipes spécialisées. Là, il peut y avoir collaboration – sur le principe, Monsieur, nous l'évoquons – avec le SRA qui est un des services de la Direction régionale des affaires culturelles. C'est un peu compliqué, j'en suis désolé. C'est ce diagnostic qui est fait à 2 mètres ou 2,5 mètres de profondeur. Je n'imagine pas qu'ils ne feront pas un diagnostic au bord de la Seille, par exemple, et une espèce de quadrillage qui permettra de vérifier la richesse archéologique sur le parcours. Ce n'est pas GRTgaz qui décide de la richesse, mais les scientifiques, et pourquoi pas vous ? A ce moment-là, on en aura parlé avec les équipes. Après, le préfet de région nous prescrit les fouilles et nous mobilisons des services spécialisés, dont l'INRAP, qui peuvent faire les fouilles sur des largeurs variables en fonction du diagnostic. Est-ce que j'ai été clair et cela vous satisfait-il ?

Michel DELAY

On ne sera pas systématiquement écarté de vos chantiers. On aura peut-être un badge ou quelque chose qui va nous accréditer. On sait bien qu'on a parfois des rapports difficiles avec l'INRAP qui a le monopole des fouilles. Mais, ils ne peuvent pas travailler seuls puisqu'ils sont peu nombreux. Ils ont également besoin d'archéologues sédentaires amateurs qui connaissent bien le terrain, souvent beaucoup mieux qu'eux.

Brigitte KLAUS, habitante de Louhans

J'habite à Louhans depuis environ un an et demi et je viens de l'étranger. J'ai des connaissances que j'aimerais partager afin d'éliminer des accidents dus aux surcharges de satellites. C'est le Médiateur national de l'énergie – Madame m'a dit qu'elle connaissait – qui m'a aidé pour les problèmes que j'ai depuis que je suis ici. Ils m'ont aidé gratuitement. Quand j'ai voulu payer, ils m'ont dit : « Dites-le plus loin ». J'ai longtemps habité à Munich où, il y a cinq ou six ans, des spécialistes que je connais ont mesuré 16 satellites illégaux. Il y a de plus en plus de satellites. A cause de la surcharge de satellites illégaux, les thermostats ne fonctionnent plus. S'agissant des thermostats de gaz, puisque vous êtes transporteur, je vous demande d'aider le consommateur afin qu'il n'ait plus un thermostat, mais un robinet qu'on ouvre et ferme. Il y a plein d'incendies. Les incendies du Cristal Palace et du Palais des Sports venaient de là. A l'étranger c'est aussi comme ça. Alors, aidez afin qu'il n'y ait plus d'accidents. Je voudrais aussi dire, et le Médiateur national de l'énergie à Paris m'a dit de transmettre, que les satellites antennes des télécoms, c'est-à-dire SAT. à N., c'est les énergies opposées qui sont là afin de détruire la terre et produire des accidents. Alors, faites quelque chose pour qu'il n'y ait plus d'accidents. Merci.

Michel HABIG

Je ne sais pas si Monsieur Suisse-Guillaud peut répondre à la question sur les thermostats qui ne fonctionnent plus.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je suis désolé. On répond à beaucoup de questions puisqu'on en est à 340 depuis le début, mais celle-là, je ne peux pas y répondre.

Michel HABIG

Une autre question ? J'avais vu une main se lever. Monsieur.

André Massot, conseiller municipal de Sornay, vice-président du syndicat d'aménagement de la Basse Seille

Madame Chevalier, vous avez évoqué la traversée des rivières, notamment de la Seille et de la Sâne Morte. Comment vous y prenez-vous ? Et, peut-être que vous ne pourrez pas me répondre, mais laissez-vous les canalisations sur le front de la rivière ? Y a-t-il des fouilles et que comptez-vous faire pour éviter la pollution et préserver l'habitat des rivières ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous allons faire une réponse à plusieurs voix. A l'écran vont s'afficher les principes. Votre question, Monsieur, est fondée, mais vous donner les détails pour chaque rivière, non. Mes collègues vont prendre le relais et vous présenter les différentes façons de traverser une rivière. Comment ferons-nous pour la Sâne Morte ou la Seille ? C'est un peu prématuré, mais on en discutera avec ceux dont c'est la responsabilité et qui en sont les gestionnaires.

Ludovic LECELLIER

Comme vous l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, l'on ne sait pas encore parce qu'on n'a pas encore identifié tous les enjeux pour traverser la Seille. Quel que soit le cours d'eau, on identifie les enjeux humains, si c'est une voie navigable ou non, les enjeux techniques comme le débit de la rivière, sa largeur et la nature des sols. Ensuite, les enjeux environnementaux sur, dans et autour de la rivière. Il existe trois méthodes.

Ce qu'on appelle la souille est une tranchée qu'on réalise dans le lit de la rivière. On enterre la canalisation au fond, puis on la recouvre de 1,5 mètre minimum de terre. C'est pour les petits cours d'eau à faible débit, qui ne sont pas trop larges et qui ont peu d'impacts environnementaux.

Il existe aussi deux techniques de sous-œuvre : le forage dirigé et le microtunnelier. Le forage dirigé. Pour faire simple, le principe est de creuser un trou comme avec une perceuse, mais l'on suit une courbe pour passer sous la rivière, à des profondeurs plus importantes que 1,50 mètre sous le lit de la rivière. Ensuite, on tire la canalisation à l'intérieur pour traverser.

Dernière méthode : le microtunnelier. C'est la construction d'un tunnel sous la rivière. On a deux puits de part et d'autre de la rivière, et l'on construit un tunnel en béton sous la rivière pour passer la canalisation. C'est la méthode qui impacte le moins la rivière. J'ai répondu à vos questions ?

Michel HABIG

Autre question ? Allez-y. Il ne faut pas que quelque chose trottine dans votre tête.

Bruno THIBERT, adjoint au maire de Louhans-Châteaurenaud

Bonsoir. Vous nous parlez d'une canalisation de 1,20 mètre à côté d'une canalisation de 0,80 mètre, est-ce en remplacement ou est-ce bien une canalisation supplémentaire ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Monsieur le maire adjoint, c'est bien une canalisation en plus. La canalisation actuelle de 80 centimètres de diamètre fait plusieurs choses. Elle fait du transit nord-sud, de la déserte locale et elle sert à alimenter certains industriels. Cette fonction de transit national entre le nord et le sud est mal assurée. C'est sur ce point-là qu'elle est saturée. L'idée est de

créer une artère totalement nouvelle entre le nord et le sud de notre pays (Dunkerque-Fos), de 1,20 mètre de diamètre. Elle est destinée à faire transiter le gaz depuis le nord vers le sud, vers Lyon. Si l'on a des problèmes d'approvisionnement, l'on pourra choisir la voie d'approvisionnement du nord ou du sud en fonction de la conjoncture, de la température et de l'état des stockages. La réponse est claire, c'est en plus. Elle sera à côté de l'autre.

Michel HABIG

Question complémentaire.

Bruno THIBERT

On peut supposer qu'il n'y aura pas de dessertes depuis cette nouvelle canalisation ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Les seuls branchements prévus sont sur les trois stations de compressions : Etrez, Palleau et Voisines. Ce serait une éventualité s'il y avait des projets industriels assez gros, du style Centrale à cycle combiné. Ce n'est pas le cas chez vous à ma connaissance, mais cela peut arriver. Sur la plaine de l'Ain, par exemple, il y a un projet de production d'électricité à partir du gaz et là, on peut se brancher sur ces canalisations. Sinon, ces grosses canalisations d'une pression de 80 bars ne sont pas prévues pour alimenter les communes, c'est le réseau de distribution qui gère l'organisation générale du gaz en France avec les petites camionnettes bleues, c'est-à-dire GRDF.

Rémi CHAINTRON, président du Conseil général de Saône-et-Loire et de la Communauté de communes du canton de Louhans

Bonsoir. J'ai plusieurs remarques à formuler. D'abord, la question de la traversée des zones humides et des zones en PPRI (plan de prévention du risque d'inondation), c'est le cas sur Sornay-Branges. Il y a un PPRI sur ces deux communes. Il faut donc être attentif à ce qu'il n'y ait pas des effets de drainage de la part de votre canalisation. Celle-ci pourrait poser des problèmes plus importants en cas de crue. Il y a aussi la question des zones naturelles à préserver, car on traverse une zone naturelle. Il y a du Natura 2000 et des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt économique faunistique et floristique), mais j'ai vu que vous en avez tenu compte. J'ai aussi vu, dans la contribution de l'Etat – et je me range également sur cet avis – qu'il faut faire attention à des zones agricoles particulières qui sont les zones maraîchères. La qualité de la terre de surface doit être retrouvée à l'identique si ces zones sont traversées.

Je suis toujours un peu perplexe. C'est un projet d'intérêt public et l'on nous présente le projet avec les contraintes d'aujourd'hui en terme de constructibilité, mais nous avons un exemple : la canalisation d'Ethylène. Au fil des années et des décennies, les contraintes sont de plus en plus fortes. Cette canalisation traverse notamment une zone d'activité économique, l'Aupretin à Châteaurenaud, et l'on voit bien qu'il y a une partie de cette zone qui ne peut plus être commercialisée. Auparavant, l'on pouvait construire dessus. Il n'y avait que les 4, 10 ou 20 mètres, mais cela s'est élargi parce qu'on ouvre le parapluie et l'on dit : « Ce n'est plus 100 mètres, mais 600 mètres de chaque côté ». J'attire l'attention sur le fait qu'il va falloir travailler de façon très fine avec les élus des communes traversées et les Communautés de communes qui ont les compétences en matière de développement économique, pour que les zones traversées ne soient pas celles où l'on a prévu des installations dans 10, 20, 30 ou 40 ans, puisqu'on travaille actuellement sur un SCOT à 10,15 ans.

Il faut également veiller à ce que cela n'obère pas des possibilités de développement de zones artisanales ou industrielles et, surtout, des zones d'habitation. Peut-être que, dans 5

ans ou 10 ans, l'on va nous dire qu'on ne peut plus construire à moins de deux kilomètres. On va se retrouver avec des no man's land au-dessus de ces canalisations. Il faut vraiment travailler cela de façon très fine. Je sais que vous avez déjà pris des contacts avec un certain nombre de communes pour éviter, au maximum, des zones qui pourraient être des zones d'aménagement.

Enfin, c'est des centaines de millions d'euros de travaux, ce qui n'est pas négligeable. Nous défendons également l'économie de notre région, de notre département, de notre secteur. Comment fonctionnez-vous ? Faites-vous des allotissements qui permettent à des entreprises départementales et régionales de répondre ? Ou, est-ce que c'est des tranches de travaux de 100 millions ou de 200 millions qui feraient que seuls les majors en la matière pourraient répondre, c'est-à-dire celles qu'on connaît bien : Bouygues et compagnie ? Donc, cela aurait peu d'impact sur l'emploi local, sauf en sous-traitance. J'aimerais bien le savoir parce que l'on sait maintenant que c'est ce que nous avons obtenu de ce gouvernement, notamment sur les grandes infrastructures routières : des tronçons avec des lots peu importants pour que les petites et moyennes entreprises puissent répondre. Merci.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je vais commencer par la fin et vous demander votre aide, Monsieur le Président. Sur le problème des travaux : pour les gazoducs de 1,20 mètre, les *majors* en France ne sont pas, ou peu, présents. Ce sont des filiales. Il y a deux Français qui font cela : Spac, filiale de Colas et donc de Bouygues ; et Spicapag, une filiale lointaine de Vinci.

Sur ce travail de pose des gazoducs, faire travailler plusieurs centaines de personnes sur une bande de 40 mètres en avançant de 500 mètres par jour, c'est un vrai métier. Par contre, c'est des petites entreprises. Ce sera des appels d'offres européens. L'idée est qu'il faut qu'on travaille avec vous, le département, les Chambres de commerce et Pôle Emploi, pour que vous nous aidiez à forcer le destin parce que si l'on laisse faire nos acheteurs – je parle sans ambages – la logique veut qu'on écarte un peu le local. Je veux être très clair là-dessus. Malgré tout, on peut isoler un certain nombre de travaux : la préparation de la piste, les clôtures, le premier décapage de la terre végétale. Cela peut être fait localement.

Ce que ne savent pas faire les entreprises de ce secteur ou d'ailleurs, c'est les travaux avec de gros engins qui sont peu nombreux à l'échelon européen puisque les français s'associent avec d'autres européens. Une dizaine d'entreprises en Europe est capable de faire cela. Il faut de très gros engins pour que le tube, quand il est soudé, ne fasse pas basculer ces engins. Le poids est d'une tonne au mètre, c'est-à-dire que quand on enfouit 100 mètres de canalisations, c'est 100 ou 150 tonnes qu'on enfouit. Ces entreprises sont assez petites malgré tout. Elles ont un savoir-faire du soudage et de l'enfouissement. Par contre, sur le décapage, elles font appel à des compétences locales. C'est un des critères.

On s'évertue de mettre dans nos marchés des clauses qui permettent d'intéresser les locaux. Il faut aussi qu'il y ait une pression. On y travaillera dès que les entreprises de tête seront choisies : on leur fera connaître les ressources locales. Elles recrutent aussi localement. Les soudeurs et les conducteurs de très gros engins suivent les engins et le métier. Par contre, il y a tout le travail autour, d'approvisionnement, de conducteurs de camions et de pelle. Là, il y a du travail. On a pu le voir sur les chantiers. Avec 600 personnes sur la totalité des 200 kilomètres, il y a environ un recrutement local sur deux, c'est-à-dire qu'on recrute 300 personnes. Elles sont prises pour 18 mois. Ce qu'on a fait dans le Midi, c'est former les gens pour qu'ils soient pris sur le chantier. Après, ils ne sont pas forcément embauchés, sauf s'ils peuvent suivre le chantier, mais ils ont 18 mois d'expérience et deviennent mieux employables qu'avant. Je ne sais pas si j'ai été assez concret, mais je pourrais revenir sur un certain nombre de choses.

Sur les problèmes d'urbanisme, nous avons, bien sûr, une contrainte. Mais, GRTgaz a la capacité de s'adapter au territoire, Ethylène sans doute aussi. La première doctrine que nous avons c'est : éviter. Il faut bien passer quelque part, mais il faut éviter de toucher

toutes les zones que vous avez décrites. Pour les zones maraîchères, nous allons faire les études avec les Chambres d'agriculture. Nous n'imaginons pas, sauf en de rares endroits, traverser les zones maraîchères parce que c'est les zones sensibles, avec des installations particulières. On évitera donc ce genre de zones.

Sur le sujet de la capacité à éviter, on essaiera au maximum. Si l'on ne peut pas et si vous avez un projet, même un projet à 20 ans, il faut nous le dire. En sur-épaississant le tube et en l'enfonçant plus profondément, on a la capacité de réduire ces 600 mètres. Il faut que vous nous le disiez, Messieurs les maires, Messieurs les présidents de Communauté de communes, Mesdames, Messieurs, parce que nous sommes prêts à mettre des épaisseurs supérieures ou à s'enfouir. On ne va pas enfouir tout le long à trois mètres de profondeur. Mais, pour un territoire porté par un SCOT, si vous nous dites : « Là, il y a une zone d'activité. Elle a cette figure », on essaiera de vous dire en retour : « Sur ce secteur-là, nous mettons une surépaisseur ». La législation actuelle permet de faire les choses. Je ne peux pas, évidemment, m'engager pour la législation que le législateur prévoira dans 30 ans, mais cela, vous l'aurez compris.

Michel HABIG

Y a-t-il une question ? Madame ? Vous voulez poser une question ?

Véronique REMONDON, habitante de Châteaurenaud

Concernant les contrôles et l'entretien de la canalisation, vous avez parlé des modes de franchissement des cours d'eau. Je ne vois pas comment l'on peut contrôler cette canalisation. J'aimerais avoir des précisions.

Ludovic LECELLIER

Tout à l'heure, j'ai omis de dire que la bande de servitude de 20 mètres au-dessus de notre canalisation sert justement à l'exploiter et à l'entretenir. Elle nous permet d'accéder à la canalisation, où qu'elle soit. Pour l'entretien, nous passons ce que nous appelons des pistons, dans notre jargon ; ce sont des robots instrumentés. Ils vont passer dans la canalisation. On les fait passer tous les 5 ou 10 ans en fonction de l'âge de la canalisation. Ces robots instrumentés nous permettent de mesurer l'épaisseur et la forme du tube pour déterminer s'il y a ou non détérioration de l'acier. Il faut savoir que nos tubes sont protégés. C'est ce qu'on appelle de la protection cathodique. Ils sont protégés contre les agressions ou la corrosion. Merci. Cette réponse vous convient-elle ?

Véronique REMONDON

S'il y a une intervention et qu'il faut changer une partie du tronçon, est-ce qu'on creuse de nouveau ?

Aude CHEVALIER

Exactement.

Véronique REMONDON

Et dans le lit des rivières ?

Aude CHEVALIER

C'est le même principe. On est obligé de couper le transit, ou l'on réalise une petite déviation, mais l'on coupe le transit de gaz à un moment donné pour intervenir et remplacer le morceau défectueux. Il n'y a pas d'autres solutions techniques pour remplacer un tube en acier défaillant.

Michel HABIG

Cela ne doit pas être fréquent.

Véronique REMONDON

Vous avez dit 5 ou 10 ans. Tous 5 ans, je trouve que c'est très court par rapport à la première installation qui a 52 ans.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je pense qu'il y a une incompréhension. C'est une inspection de la canalisation tous les cinq ans.

Véronique REMONDON

Un contrôle.

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est cela.

Véronique REMONDON

Quand vous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'interventions, cela veut-il dire par rapport à la corrosion ? Les contrôles sont une chose, mais êtes-vous intervenu sur les anciens ouvrages défectueux sur cette période-là ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

La réponse est oui. Si l'on détecte une bosse, une corrosion, un petit affaissement, on interrompt le gaz, on coupe, on creuse. Effectivement, quand on passe sous les rivières, on privilégie la pose de buses, puis on y glisse le tuyau. Mais, on surveille de près pour ne pas avoir à faire cela parce que quand on traverse le Rhône ou la Saône sur 400 ou 500 mètres, c'est des opérations colossales. Jusqu'à présent, on n'a pas eu d'incident sur ce genre de grande traversée. On traverse, par exemple, la Garonne pour alimenter Bordeaux et il n'y a pas encore eu de problème véritable. S'il y a problème, on trouve la solution technique qui va. On remédie, bien sûr, au dysfonctionnement constaté.

Marie-Françoise MULLER, conseillère municipale de Châteaurenaud

Ce n'est pas vraiment une question, mais j'aimerais revenir sur ce qui a été dit, et bien dit, par Rémi Chaintron. Nos territoires sont des territoires agricoles. Ils sont protégés. On a des zones Natura 2000, des rivières, des espèces protégées, que ce soit les oiseaux ou les poissons, on a aussi des AOC. On n'est pas contre le progrès, mais nos concitoyens ne voient pas toujours venir d'un cœur joyeux ces grosses conduites sur leur territoire. Il est vrai qu'on fait confiance. Nous avons vu que la conduite que nous avons depuis très

longtemps a été bien surveillée. Néanmoins, avec ces assurances-là, on aimerait avoir des contreparties. J'ai lu les documents qu'on nous a donnés. Effectivement, il y a des engagements par rapport à l'emploi et la main-d'œuvre locale, mais on aimerait qu'il y ait vraiment un engagement dans ce sens-là. Vous y avez répondu, je l'ai bien compris, mais je voudrais que nos concitoyens puissent trouver de l'emploi et que les entreprises puissent travailler localement à leur niveau. Il ne faut pas les oublier.

Michel HABIG

Bien. Une autre question ?

Samuel CHANUSSOT, représentant de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Bonjour. Je vois qu'il y a des agriculteurs. Je vais donc poser une question pour eux et ils compléteront si j'en oublie. Concernant le drainage, comment sont pris en charge les travaux de drainage ? Sachant que, généralement, les collecteurs sont posés entre 1 mètre et 1,50 mètre et que les drains, arrivant là-dessus, sont situés entre 80 centimètres et 1 mètre de profondeur, comment faites-vous le raccord et comment gérez-vous les problèmes techniques entre le raccord et la conduite ? Et, à l'avenir, comment seront gérés les projets de drainage sur une parcelle traversée par cette conduite ? Il y aura probablement une forte augmentation du coût du drainage, dû à cette conduite.

Une autre question par rapport aux prairies. Lors des travaux, comment sont gérées les coupures de parcelles, notamment pour l'abreuvement des animaux ? Une dernière question m'est venue quand on a parlé de SCOT. Il y a un projet de SCOT en phase d'élaboration sur le territoire. Les portants n'étant pas les mêmes entre les SCOT et la conduite de gaz, faut-il, d'ores-et-déjà, mettre en place une zone où la probable conduite de gaz passerait, sachant qu'elle n'est pas encore validée au niveau national, si j'ai bien compris ?

Michel HABIG

Voilà quatre questions.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous allons essayer de faire des réponses à plusieurs voix. Je démarre par la quatrième sur le SCOT. Nous allons nous rencontrer durant l'année 2014. Vous avez ce projet et je pense qu'on sera en mesure d'aboutir, avec vous, et de resserrer ce fuseau. Ce n'est donc pas la peine de « mettre le feu » et donner des soucis à tout le territoire. A la rentrée 2014 ou fin juin, peu importe, une fois que ce sera stabilisé, il faudrait qu'on puisse resserrer ce fuseau et vous dire : « Voilà notre tracé de moindre impact, il aura cette figure-là sur 80 % de votre territoire ». 80 %, car l'on ne sera peut-être pas partout. Cela vous permettra d'inscrire sur votre SCOT – et c'est une excellente idée – la canalisation existante et la canalisation future avec une précision importante pour la canalisation existante. C'est d'ailleurs une annexe obligatoire du SCOT; étant élu local, vous le savez, sans doute. Pour la canalisation future, ce serait bien que cela percole pour que les projets essaient de s'emboîter.

Quand vous nous direz que vous avez un projet, je ferais la réponse que j'ai faite à Monsieur Chaintron : on essaiera d'en tenir compte, y compris en sur-épaississant la canalisation ou en sur-enfouissant.

Sur l'agriculture et les prairies, je laisserai la parole à mes collègues. Je vais vous répondre sur les drainages et les drainages futurs. C'est une question qui revient souvent et je le dis non moins souvent : GRTgaz n'est pas une entreprise de drainage. On sait faire du

gaz et poser des gazoducs. On ne sait pas poser les drainages. Pour les drainages existants, il est clair qu'on choisira vos entreprises. Peut-être y a-t-il des drainages avec des garanties décennales, vous nous le direz. Quand on fera les états des lieux, vous nous direz si l'on traverse une parcelle drainée. Nous essaierons, évidemment, d'éviter les parcelles drainées, mais chez vous ce sera peut-être difficile. Je ne peux pas être tout à fait affirmatif en disant qu'on va éviter. L'idée générale, sur les drainages existants, est de poser des collecteurs à côté de la canalisation, sinon on n'arrive pas à enfouir. Donc, on interrompt les réseaux de drainage. On pose des collecteurs, de part et d'autre, parallèlement à la canalisation, et l'on essaie de chercher un système pour trouver un émissaire qui permet d'éliminer l'eau.

J'imagine que c'est la même chose ici que dans l'Ain et que vous avez des CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole) compétentes sur ces sujets. La Chambre d'agriculture a un très gros pouvoir prescripteur. Il y aura une convention avec eux sur un protocole agricole qui détaillera tout cela. Ce sera couché noir sur blanc, avec engagements à la clé pour que vous n'ayez pas d'ennuis. En matière de drainages existants, on est soumis à obligation de résultat. Par contre, nous ne ferons pas les travaux et nous ne voulons pas nous en occuper. On ne sait pas le faire. Vous nous direz avec qui vous voulez travailler, comment on fait et la pratique locale. On se mettra autour de la table, sans regarder parcelle par parcelle, mais avec les gens qui connaissent le sujet, notamment votre CUMA de drainage. Je vais laisser la parole sur les prairies, les coupures et l'abreuvement des animaux.

Sur les drainages futurs, vous viendrez nous voir et l'on conviendra du surcoût. Nos collègues seront là. Vous les convoquerez et vous essaierez de trouver un *modus operandi*. Si vous nous dites que c'est 80 % du coût, on ne sera pas d'accord. S'il y a une cote mal taillée, on prendra les surcoûts dus à notre présence, c'est clair. Cela peut se mettre dans le protocole agricole, dans les conventions de servitude ou les états des lieux. Il y a des traçabilités possibles. On ne dispose pas du pouvoir d'expropriation. On dispose de l'utilité publique pour l'intérêt général du projet, donc on négocie avec les gens. Qui dit négociation, dit que chacun fait un bout de chemin. Il est vrai que si l'on trouve un accord avec 95 % ou 98 % des gens, il y a des procédures qui permettent de s'affranchir des très mauvais coucheurs. En matière de protocole agricole et de conventions, on arrive à plus de 95 % d'accords. On discute, ce n'est pas toujours dans l'harmonie absolue. Les 5 % restants, c'est souvent des successions et des propriétaires non retrouvés. Il y a aussi le mauvais coucheur, mais cela existe dans toutes les sociétés humaines.

Ludovic LECELLIER

Je vais répondre sur les prairies et les pâturages. Le premier principe, comme vous l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, c'est l'évitement. Si l'on ne peut pas éviter, on essaie de réduire l'impact au maximum. D'abord, avec la concertation des propriétaires des terrains pour voir ce qui pourrait les arranger. La dernière phase est la clôture de part et d'autre de la bande de travail pour protéger les animaux. Ces travaux peuvent être donnés aux entreprises locales.

Samuel CHANUSSOT

Et l'abreuvement des animaux ?

Ludovic LECELLIER

Tout comme pour le chantier et les principes de circulation des engins, on prévoit la circulation nécessaire pour l'abreuvement des animaux.

Samuel CHANUSSOT

C'est donc pris en charge.

Denis SUISSE-GUILLAUD

S'il y a des surcoûts, vous nous en parlez, bien sûr. On comprend que vous ayez des surcoûts à un instant T. On vous fera peut-être faire des détours importants. Dans le cadre de nos accords amiables, à l'état des lieux, vous nous direz ce qu'il y a. Cela peut déjà être détaillé sur le principe dans le protocole départemental. Chaque propriétaire sera vu individuellement. Nous allons traverser 80 % du territoire agricole ; 10 % de zones naturelles et 10 % de zones autres avec quelques % de forêts. Nous devons travailler en bonne intelligence avec la profession agricole. L'exemple l'a prouvé, vous ne vous en souvenez peut-être pas, mais on a fait une canalisation Gévelard-Etrez sur votre territoire, dans le sud de la Saône-et-Loire pour arriver à Etrez. Et, honnêtement, on n'a pas de contentieux sans fin, ni des papiers bleus, ni des huissiers, tous les deux jours. Cette canalisation fonctionne depuis trois ans.

Michel HABIG

Je rappelle que la Chambre d'agriculture pourrait produire un cahier d'acteur pour répertorier l'ensemble de ces questions. D'autres questions ? Monsieur ?

Michel RODOT, propriétaire et représentant du Syndicat de la propriété rurale

J'ai quelques questions. Il semble que la consommation de gaz en France était en diminution. C'est une première chose. La deuxième est : pourquoi traversez-vous toute la France pour alimenter le Sud alors que la majorité des méthaniens arrive du Maghreb par le sud. Troisième chose : notre collègue Chanussot a abordé le problème du drainage. Une question me paraît cruciale. Vous êtes à un mètre maximum et pour l'agriculture, un mètre, c'est peu profond. Chaque fois qu'on intervient avec une pelleteuse pour nettoyer un fossé, on voit débarquer vos gens avec le 4x4 pour venir vous secouer. Cela ne fait pas toujours plaisir. Par contre, quand ils viennent badigeonner les bornes en jaune, ils roulent dans les semences avec leur 4x4. Ce n'est pas très bien.

Une autre question concernant les travaux agricoles. Vous disiez que vous étiez à 1,50 mètre pour la traversée de la Seille. Or, il me semble qu'au fond de la Seille, on laboure peu, on draine peu et l'on décompacte peu. Alors, pourquoi est-ce plus profond au fond de la Seille que sur les surfaces cultivées ? La France est particulièrement mal desservie par le gaz dans les campagnes. Cela va-t-il améliorer quelque chose ? Le gaz est-il liquide ou gazeux ? Quelle est la température de circulation du gaz ? Il y a un impact écologique. La poussée est importante sur les tuyauteries puisque vous avez des tuyaux de 1,20 mètre. C'est, tout simplement, la poussée d'Archimède. Vous avez dit que le poids d'une tonne était au mètre. N'y a-t-il pas de risque de remontée des canalisations sans qu'on en soit informé ?

Au niveau de la propriété, il y a une forme de spoliation. Y a-t-il quelque chose de prévu ? Et, en ce qui concerne les entreprises et la première canalisation installée, nous n'avons vu aucune entreprise locale, ou très peu, intervenir, alors que vous aviez dit que vous feriez intervenir les locaux.

Michel HABIG

Il y a 10 questions. Vous les avez toutes notées ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

On va répondre à 10 voix. Je vais en prendre un certain nombre et mes collègues complèteront. Sur le problème de la propriété et de la spoliation, je vous laisse ce vocable, mais sachez que dans le protocole agricole départemental la propriété rurale est signataire, selon l'organisation des Chambres. Faites valoir votre point de vue. Sur la spoliation, on peut en convenir. Mais, le législateur a prévu que nous donnions une indemnité en contrepartie de la servitude, ceci pour les propriétaires et non pour les exploitants. Cette indemnité sur la bande de 20 mètres est, en gros, égale au prix du terrain. On consulte les services fiscaux et l'on se met d'accord. Effectivement, cela pourrait être mieux. Vous restez propriétaire des terrains. Ce qu'on indemnise, c'est l'absence de constructibilité et le droit de passage sur ce terrain. C'est une indemnité versée une fois pour toutes et qui correspond, approximativement, à la valeur vénale du terrain.

Sur la température de circulation et la pression, mes collègues répondront. Pour la desserte en gaz, l'on ne peut pas le faire à partir de cette canalisation, vous l'avez compris. C'est à partir des canalisations existantes. Vous savez que la desserte en gaz est soumise à une réglementation. C'est donc vos communes, à travers les syndicats d'énergie, qui organisent la consultation des distributeurs de gaz. Malheureusement, je suis obligé de vous dire que ce n'est pas ce passage qui vous permettra d'obtenir la desserte de gaz. Je suis désolé d'être aussi peu constructif. Notre métier est le transport de gaz et desservir de gros industriels avec de très gros volumes, mais pas de faire les dessertes locales. Nous faisons le poste qui permet d'alimenter et après, il y a de petits tuyaux d'environ 100 millimètres, en PE, du plastique. Ceux-ci peuvent desservir une commune. C'est une autre technologie avec une pression de quelques bars. Là, nous sommes à 80 bars. C'est un autre métier et une autre réglementation. Règlementairement, il faudra peut-être voir avec vos syndicats d'énergie. Je connais mieux la Côte d'Or. Je sais que le CICECO s'occupe, en Côte d'Or, d'organiser des appels d'offres groupés dans plusieurs communes pour pouvoir intéresser des distributeurs. Les distributeurs, c'est évidemment GDRF, certaines Régies, Antar Gaz, une dizaine de distributeurs qui peuvent vous alimenter. Cela répond à une réglementation bien précise. C'est de la distribution et non du transport.

Sur la consommation de gaz. La consommation, globalement, est étale ; vous avez raison. Elle a tendance à diminuer, mais cela dépend des années. En ce moment, cela repart bien, car il fait froid. Je peux vous dire que cela « pompe », en ce moment. Ce projet ne répond pas à une augmentation de besoin en gaz, il répond à un problème de transit de gaz. Actuellement, il n'arrive pas beaucoup de méthaniers à Fos-sur-Mer. Pourquoi ? Ce gaz, qui est mobile, part actuellement au Japon. Il y a donc un très gros déficit de gaz dans le sud de la France. Vous le voyez sur la photo, il y a la zone nord et la zone sud. C'est deux zones de prix de gros, pas pour les particuliers puisque le prix est le même pour toute la France, mais pour les industriels. En ce moment, la différence du prix de gros entre le nord et le sud est de 30 %. Les plus fervents partisans de Val de Saône, c'est les industriels de la vallée du Rhône qui manquent de quantités de gaz qu'ils pourraient consommer. Ils sont obligés de le payer plus cher parce qu'il n'y en a pas beaucoup, donc le prix augmente. On est à 30 euros par type d'unité au nord, et à plus de 40 euros dans le Sud. Actuellement, les gens de la vallée du Rhône paient le gaz plus de 30 % plus cher que leurs voisins du Nord. Donc, cela ne répond pas à un besoin d'augmentation du gaz, mais si l'on perd une source de gaz – admettons qu'un jour les Russes coupent la route du gaz – il faut qu'on puisse s'approvisionner soit par le sud avec les méthaniers soit par, notamment, la Norvège qui a des capacités résiduelles. On va passer les provenances de gaz, cela devient trop compliqué. On y reviendra, si vous le voulez. Il reste le problème du drainage, la profondeur, les traversées en souille et les profondeurs sous la Seille. C'est cela ?

Ludovic LECELLIER

Tout à l'heure, j'ai dit qu'on enterrait notre canalisation à un mètre de profondeur minimum, et non pas maximum. C'est-à-dire qu'on peut – et cela nous arrive régulièrement – poser la canalisation plus profondément et c'est une des solutions pour

passer les parcelles drainées. On peut l'enfourer plus profondément sous le réseau de drainage. C'est une contrainte administrative. Si, localement, il y a besoin, on peut l'enfourer plus profondément.

Concernant la Seille, comme pour la profondeur d'enfouissement dans les champs, pour une souille, la profondeur d'enfouissement d'une canalisation est de, minimum, 1,5 mètre sous le fond curé du cours d'eau. Aujourd'hui, je ne sais pas si nous passerons la Seille en souille, en forage dirigé ou en tunnel. Je ne peux pas vous le dire. Ce sera, peut-être, encore plus profondément.

Michel RODOT

En fond de Seille n'est pas la même chose que l'endroit où l'on travaille, c'est-à-dire en surface.

Michel HABIG

La question est : pourquoi met-on la canalisation à, au moins, 1,5 mètre au fond de la Seille et seulement à 1 mètre où l'on travaille ?

Ludovic LECELLIER

C'est parce que le fond de la rivière bouge plus que ne bouge la terre agricole. Pour nous, c'est une sécurité pour éviter que la terre ne se déplace et mette à nu notre canalisation.

Michel RODOT

Au niveau des outils agricoles, c'est dangereux. Quand vos représentants viennent et qu'ils voient un fossé de 50 centimètres, ils font tout de suite des remarques désobligeantes : « C'est trop profond ». Il faut pourtant que les assainissements puissent se faire.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Pour que toute la salle comprenne bien, quand vous faites des curages à proximité de nos ouvrages, on les surveille. Qu'on soit désagréable, ce n'est pas convenable. Il n'y a pas d'exploitants dans la salle ce soir parce qu'il y a un gros rassemblement de collègues à Paris, mais on leur transmettra. Il est vrai qu'ils sont assez dirigistes en disant : « Déclarez vos travaux ». Je suis désolé, mais il est vrai qu'il faut déclarer vos travaux au-dessus de nos canalisations. Nous y sommes assez attentifs. Pourquoi ? C'est parce que c'est la principale source d'accident. Il n'y a pas d'explosions spontanées. Ce n'est pas parce que les gens vont raboter autour de nos canalisations qu'ils vont arriver à les percer. Sur les petites canalisations, c'est possible, mais pas sur celles-là. On ne veut pas que vous touchiez nos canalisations, parce qu'une canalisation touchée devient plus faible. C'est une mesure de sécurité préventive générale. Je suis désolé si l'on se comporte mal. Je pense que la plupart du temps, on se comporte bien. Vous nous le direz de nouveau dans les conventions de servitude.

Et, si l'on est en train de peindre en jaune pour signaler les canalisations, c'est parce que cela fait partie de la surveillance. J'espère qu'on vous prévient, au moins quand on utilise vos chemins pour peindre les bornes en jaune.

Michel RODOT

Il y a eu un accident très grave dans la région : une draineuse a coupé un oléoduc.

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'était un éthyloduc. Cela ne concernait pas GRTgaz, je ne vais donc pas vous dire que je vais porter la croix pour tout le monde. Mais là, c'est un cas typique où un draineur n'avait pas déclaré ses travaux. Chez nous, 99 %, voire 100 % des travaux sont déclarés maintenant. L'année passée, on a eu 55 000 travaux déclarés autour de notre canalisation. On a eu 12 incidents. On surveille cela pour qu'il n'y ait pas de doute. Pour éviter d'avoir ce qui s'est passé à Brueilles – je pense que c'est à cet accident que vous faisiez allusion – on a regardé ce qui s'était passé, car Monsieur le Président de la Commission nous l'avait signalé : c'est, effectivement, des draineurs, des entreprises de travaux publics ou des gens qui font des travaux agricoles, qui n'avaient pas pris la mesure de leur responsabilité. Je pense que maintenant, la pelleteuse de l'entrepreneur est partie en l'air et qu'il a dû être condamné à des choses assez sérieuses parce qu'il s'est comporté comme quelqu'un d'irresponsable ; mais, je ne connais pas ce monsieur et c'était il y a longtemps. Nous y faisons très attention parce que c'est la première cause de dégradation de nos canalisations.

Michel HABIG

Il reste la température du gaz et le risque de soulèvement des conduites, le principe d'Archimède.

Ludovic LECELLIER

Dans nos canalisations, le gaz est à l'état gazeux. A l'état liquide, c'est ce qu'on appelle du gaz naturel liquéfié, le GNL. Le gaz se liquéfie à moins de 166 degrés, ce n'est pas le cas dans notre canalisation. La température du gaz, dans nos canalisations, est généralement la température du sol. Il n'y a qu'en sortie des stations de compression que le gaz se réchauffe, car on le *rebooste*.

Les remontées de canalisation. C'est plus tard dans nos études qu'on analysera les sols. On saura s'il faut lester notre canalisation pour éviter ce type de remontée. C'est prévu dans nos études. On a répondu à toutes vos questions ?

Michel HABIG

Tout à fait. Autre question ? Pas d'autre question ? Profitez-en.

Jean MARIN, agriculteur à Montpont-en-Bresse

Tout d'abord, une remarque. Vous ne faites pas toujours bien la distinction entre l'exploitant et le propriétaire, ce qui est fondamentalement différent. Le propriétaire est indemnisé, l'exploitant ne l'est pas. On est indemnisé pour les nuisances, mais le propriétaire ne baisse pas nos fermages parce qu'une conduite passe sur ses terrains. C'est un aparté. Ma question concerne le drainage. J'aimerais savoir si vous intervenez avant le passage de la conduite ou après ? Si c'est après, dans quel délai ? Cela aura de grosses incidences sur d'éventuelles pertes de récolte, sachant que nos entreprises de drainage ont des carnets de commandes relativement chargés. Si l'on doit attendre un an, ou 18 mois, avant qu'ils n'interviennent, les pertes ne seront pas celles de l'année de passage de la canalisation, mais un an, voire deux ans, après.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur le problème des exploitants, on essaie de distinguer les exploitants des propriétaires. C'est parfois difficile, car on ne nous dit pas tout. Pour les exploitants, il y a un état des lieux initial et un état des lieux final. Vous nous signalerez toutes les pertes de cultures. Après, pour qu'il y ait une indemnité pour perte de cultures, on le met dans le

protocole. Dans les protocoles agricoles, il y a plus de cinquante rubriques, on pourra en mettre d'autres, si vous le souhaitez.

Pour le drainage, vous avez raison. On est confronté à une surcharge temporaire des entreprises de drainage. On conviendra que s'ils interviennent un an après, on prendra X années de plus sur la perte de culture sur la zone concernée. On peut se mettre d'accord assez facilement. Il faut trouver des temps raisonnables et des jauges. Soit on anticipe, et c'est compliqué, soit on intervient tout de suite après et c'est plus simple, mais il y a le pic de travaux. Si l'entreprise de drainage intervient une année après, on prendra une année de plus de perte de culture. S'il était convenu que deux ou trois ans de perte de culture sur la bande concernée seraient indemnisés, l'on mettra quatre ans parce que le drainage aura eu un an de retard. Est-ce que je suis clair ?

Michel HABIG

D'autres questions ?

Michel JACQUET, un particulier

Une question technique. Je voulais savoir si vous envisagiez des croisements avec la conduite existante et si oui, à quelle distance vous les croisiez ?

Ludovic LECELLIER

Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire précisément si l'on va croiser la canalisation existante, mais c'est possible. C'est même probable parce que l'urbanisation, à certains endroits, nous obligerait à passer sous notre canalisation. Dans ce cas, on enfouit la nouvelle canalisation à, au moins, 40 centimètres de l'ancienne canalisation, sous la canalisation. Effectivement, c'est quelque chose qui peut arriver. On l'évite parce que notre exploitant, qui s'occupe ensuite de la canalisation, n'aime pas trop ; cela fait un point difficile à contrôler.

Michel HABIG

Encore une question ?

Pierre THIVANT

Je voudrais savoir s'il y a une étude d'impacts parce que cela fait un volume de terre d'environ deux mètres cubes par mètre, je pense. Cela peut faire une levée et retenir des eaux à certains endroits. Est-ce que ce problème est étudié ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bonne question.

Ludovic LECELLIER

Notre projet de canalisation est soumis à un arrêté de construction et de transport de gaz naturel. Dans cette procédure, il est obligatoire de réaliser une étude d'impacts sur toute la superficie du projet. Dans cette étude d'impacts, il y a plusieurs volets : le volet faune et flore, l'habitat, les impacts humains et tout ce qui est cours d'eau et forêts. Tous les impacts sont étudiés, ainsi que les terrains.

Pierre THIVANT

C'était surtout sur l'impact hydraulique, le régime hydraulique des cours d'eau et les champs d'inondation.

Ludovic LECELLIER

Cela fait partie du dossier. C'est anciennement le dossier de la Loi sur l'eau, mais c'est intégré à l'étude d'impacts. C'est des études qui sont faites et prises en compte dans la définition de notre futur tracé de moindre impact.

Michel HABIG

Bien. La dernière question. Il n'y en a plus ?

Anne-Marie ODUNLAMI

Une dernière question, en attendant que quelqu'un d'autre réfléchisse. A GRTgaz, quelle est la différence entre le forage et le microtunnelier ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Le forage est une technique qui permet, avec une aiguille ou une perceuse, de passer en dessous sans construire des ouvrages spécifiques. Pour le tunnel, on construit de part et d'autre de la canalisation, des puits qui permettent de descendre. Pour schématiser, on fait un U, alors qu'avec le microtunnelier, on fait une grande courbe. Cela dépend du terrain, mais quand n'a pas beaucoup de recul et que le terrain est solide, on prévoit le microtunnelier, le tunnel si vous préférez. Par contre, le forage dirigé se prête aux grandes traversées. Nous avons traversé la Saône par les deux techniques, en fonction de la place qu'on avait. C'est deux techniques de franchissement. Il y en a une qui prend plus de place de part et d'autre de l'ouvrage.

On passe aussi les autoroutes avec le microtunnelier. On ne fait pas de forage dirigé parce que c'est plus long et plus coûteux. Par contre, pour les franchissements ponctuels, on fait plutôt des microtunneliers. C'est en fonction de la place dont on dispose pour faire les travaux et la largeur de l'ouvrage à franchir.

Michel HABIG

Encore une question ? Oui. Monsieur le Président.

Rémi CHAINTRON

Oui. J'ai une dernière petite question à laquelle je n'ai pas pensé jusqu'à maintenant. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que cela ait un intérêt, mais il vaut mieux la poser. Acceptez-vous d'autres fourreaux que la canalisation de gaz dans cette tranchée ? Je pense, par exemple, à la fibre optique, même si cela ne suit pas forcément les axes routiers, ni les bourgs. Vous vous écartez des bourgs, mais pour une boucle de fibre optique, cela peut-il être envisagé ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui, tout à fait. On en pose pour notre propre compte. On n'est pas exploitant de fibre optique et l'on n'en pose pas à titre spéculatif. Mais, pour exploiter nos ouvrages et se tenir informé sur la vie de nos ouvrages, on pose de la fibre optique. Pour que cela se fasse ponctuellement, il faut qu'on soit dans le temps et l'espace concomitant et que les régimes

le permettent. La fibre optique est, sans doute, le plus simple. L'eau et le gaz, c'est plus compliqué – vous comprenez pourquoi – ainsi que les produits pétroliers. Peu de choses sont compatibles. Pour l'électricité, on est plutôt en perpendiculaire qu'en linéaire. Il n'y a pas de courant parasite sur la fibre optique, c'est donc techniquement le plus simple. On nous pose souvent la question, alors c'est un oui de principe, mais dans les faits, c'est rarement pratiqué. Soyons intelligents ; nous pourrions préparer quelque chose et vous pourrez repasser derrière. Toutes les solutions sont envisageables.

Nous pouvons étudier la question, en particulier avec les départements. On est prêts à regarder, puis passer les conventions et faire les efforts nécessaires. Ce n'est pas inenvisageable. Ce n'est pas forcément l'endroit où l'on souhaitait faire des boucles, mais pourquoi pas.

Michel HABIG

Une question ? Sinon, je rends le micro pour la conclusion.

Anne-Marie ODUNLAMI

Merci, Mesdames, Messieurs, pour ces nombreuses et intéressantes questions. Merci à GRTgaz d'avoir répondu. Merci encore à la municipalité, Madame le Maire, pour nous avoir accueilli. Je vous convie maintenant à un rafraîchissement qui va vous être servi à la sortie de la salle. N'oubliez pas notre site Internet. Si l'on veut bien l'afficher ? Je vous rappelle que nous sommes également présents sur les réseaux sociaux. Bonne fin de soirée à tous. Merci.